

Montréal, le 8 juillet 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Vincent Locas
Affaires juridiques et réglementaires
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Énergir
Dossier R-3867-2013 Phase 2B**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à votre lettre d'hier requérant un délai supplémentaire pour déposer les documents demandés en suivi du par. 192 de la décision D-2022-084 rendue dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde la demande de délai et attendra donc les documents en question **au plus tard le 11 juillet 2022 à 12h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd